

Les PFMP en CAP

Période de formation en milieu professionnel (PMFP)

Les PFMP sont une phase importante dans le cursus de formation des élèves. En effet ils devront acquérir et développer des compétences et leurs savoirs associés, en milieu professionnel. **Ceux-ci feront l'objet d'évaluations qui auront un rôle déterminant dans l'obtention du diplôme.**

Chaque PFMP doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise et le lycée Brossaud-Blancho.

Celle-ci sera établie par le lycée conformément à la convention type.

La répartition annuelle de ces périodes relève de l'autonomie des établissements.

En CAP la durée des PFMP est de **12 ou 14 semaines**, sur un cycle de 2 ans :

- **6 ou 7 semaines** en première année de CAP
- **6 ou 7 semaines** en deuxième année de CAP.

Le professeur référent

Les élèves seront suivis durant l'année par un professeur référent dont la principale fonction sera d'accompagner l'élève dans la recherche d'une entreprise et de l'accompagner et de suivre l'élève dans ses démarches.

Les obligations de l'élève

- Prendre contact avec le professeur référent qui lui a été désigné.
- Rechercher une entreprise dans le cadre de l'organisation mise en place par l'équipe pédagogique et le professeur référent.
- S'initier aux techniques de recherche d'entreprise avec les conseils du professeur référent.
- Se présenter auprès du tuteur, s'informer des conditions de vie et de travail dans l'entreprise (règlement intérieur, horaires de travail, mesures de confidentialité, tenue vestimentaire, repas, matériel exigé...) et s'enquérir du lieu et de l'heure du début de la P.F.M.P. si accord.
- Tenir au courant le professeur référent des démarches réalisées et des résultats obtenus régulièrement.
- Rapporter au professeur principal la convention complétée et signée par les parents et l'entreprise.

Mettez-vous dès maintenant à la recherche d'une entreprise du domaine qui vous concerne.